

Séance ordinaire du 8 octobre 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 8 octobre 2019, à 19h30, au lieu ordinaire des séances le 35 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur Yvan Goyette, Maire.

Sont présents :

District # 1 Madame Micheline Robert
District # 2 Vacant
District # 3 Madame Rita Fortier
District # 4 Vacant
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire trésorier.

1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2 Ordre du jour

2019-10-244 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3 Procès-verbal

2019-10-245 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal,

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.

Adoptée

4 Trésorerie

2019-10-246 Dépôt des listes

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques qu'il a émis, ainsi qu'un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;
Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

2019-10-247 Comptes du mois de septembre 2019

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 septembre 2019. Les chèques # 201900482 à # 201900528 sont émis

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement

D'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5 Demandes des employés

2019-10-248 Infotech - Formation sur le budget et sur la taxation

ATTENDU QUE le conseil souhaite accroître la productivité de ses employés en soutenant leurs formations.

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE le directeur général soit autorisé à suivre la formation sur le budget et sur la taxation d'Infotech au prix de 178.21 \$ pour chaque cours.

Adoptée

2019-10-249 Congédiement d'un employé Guy Champagne

ATTENDU QUE Monsieur Guy Champagne n'a pas démontré sa capacité à répondre adéquatement aux besoins minimaux du conseil.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE le conseil entérine le congédiement de Monsieur Guy Champagne.

Adoptée

6 Demande des citoyens et organismes locaux

2019-10-250 Demande du club de motoneige du Lac Mégantic

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser la pratique des activités récréatives.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE les membres du club de motoneige du Lac Mégantic conservent leurs droits de passage afin de continuer de circuler, avec leurs motoneiges, sur les terres publiques de la municipalité.

Adoptée

2019-10-251 Demande du club de motoneige des Appalaches

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser la pratique des activités récréatives.

IL EST PROPOSÉ par, Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE les membres du club de motoneigistes des Monts Appalaches conservent leurs droits de passage afin de continuer de circuler, avec leurs motoneiges, sur :

- 1) la route de l'Église, traverse du chemin du terrain de la municipalité au terrain de M. Marc-André Vallières.
- 2) Le Rang 8 Est, côté gauche sur une longueur d'environ 3 km.

Adoptée

2019-10-252 Demande de don de la fabrique

ATTENDU QUE la fabrique a déposée au conseil municipal une demande de contribution financière pour leur souper des chasseurs annuel;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encourager l'initiative de ses citoyens qui organisent une levée de fond annuelle pour la fabrique;

IL EST PROPOSÉ par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE la municipalité fait un don de 150 \$ à la fabrique de la paroisse St-Joseph-des-Monts pour leur souper des chasseurs.

Adoptée

7 Affaires nouvelles

2019-10-253 Mandat à la firme NIXO pour faire la mise à jour du programme de la TECQ 2019-2023 de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a besoin des services conseil d'ingénieurs pour la mise à jour du programme de la TECQ 2019-2023 de la municipalité;

(suite de la résolution # 2019-10-253)

IL EST PROPOSÉ par, Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE la municipalité mandate la firme d'experts conseils NIXO pour effectuer la mise à jour du programme de la TECQ 2019-2023 de la municipalité et que cette mise à jour débutera en janvier 2020.

Adoptée

2019-10-254 Confection du calendrier municipal 2020

ATTENDU QUE la confection annuelle d'un calendrier municipal est un outil de communication très apprécié ;

IL EST PROPOSÉ par, Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyer et résolu unanimement,

QUE l'offre de service de Multicopie de Lac-Mégantic soit retenue au coût de 2 624 \$ avant taxes pour 650 calendriers.

Adoptée

2019-10-255 Obtenir compteurs communicants d'Hydro-Québec.

ATTENDU QUE des frais mensuel de relevé de 5.75\$ sont chargés à la municipalité sur chaque facture d'Hydro-Québec pour des compteurs non communicant;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ne plus payer les frais associées à l'utilisation des compteurs non communicant,

IL EST PROPOSÉ par, Monsieur Jean-Guy Noël.
Appuyé et résolu unanimement,

QUE la municipalité fasse la demande à Hydro-Québec pour faire l'installation de compteurs électriques communicants.

Adoptée

2019-10-256 Demande de remboursement à Mme Chantal Bouchard pour salaire payé en trop

ATTENDU QUE l'absence de 90 jours consécutifs aux réunions de madame Chantal Bouchard a été constaté lors de la séance régulière du conseil du 13 septembre dernier;

ATTENDU QUE le conseil a demandé au directeur général d'aviser la commission municipale de l'absence de Mme Bouchard.

ATTENDU QUE la commission municipale du Québec a constaté la fin du mandat de Mme Bouchard au 13 août 2019,

ATTENDU QUE Madame Bouchard a reçu une allocation pour l'ensemble du mois d'août,

IL EST PROPOSÉ par, Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE Madame Bouchard rembourse à la municipalité le trop perçu du salaire d'août.

Adoptée

2019-10-257 Calendrier du comité plénier du conseil municipal pour 2020

ATTENDU QUE les réunions du comité plénier permettent la bonne préparation des séances ordinaires du Conseil municipal,

Il est proposé par, Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté et que les réunions du comité plénier débutent généralement à 19h le premier mardi du mois;

07 janvier 2020	07 juillet 2020
04 février 2020	11 août 2020
03 mars 2020	01 septembre 2020
07 avril 2020	06 octobre 2020
05 mai 2020	03 novembre 2020
02 juin 2020	01 décembre 2020

Adoptée

2019-10-258 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en établissant le jour et l'heure,

Il est proposé par, Monsieur Jean-Guy Noël
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté et que les séances débutent généralement à 19h30 le 2^e mardi du mois:

14 janvier 2020	14 juillet 2020
11 février 2020	18 août 2020
10 mars 2020	08 septembre 2020
14 avril 2020	13 octobre 2020
12 mai 2020	10 novembre 2020
09 juin 2020	08 décembre 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2019-10-259 Fermeture du temps des fêtes.

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir un repos mérité à ses employés dont la présence n'est pas nécessaire durant la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE le conseil accepte que soit fermé le bureau municipal du vendredi 20 décembre 2019 à midi au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement.

QUE le conseil accepte que soit fermé le bureau municipal du vendredi 18 décembre 2020 à midi au vendredi 01 janvier 2021 inclusivement.

Adoptée

2019-10-260

**Avis de vacance aux postes de conseiller des districts
2 et 4**

Avis de vacance aux postes de conseiller des districts numéros 2 et 4.

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil municipal de la vacance aux postes de conseiller (re) aux districts suivants;

- District numéro 2 : depuis le 31 août dernier, à la suite à la démission de Monsieur Guy Lapointe ;
- District numéro 4 : depuis le 13 août dernier suite au constat de la commission municipale du Québec pour le dossier de Madame Chantal Bouchard.

Adoptée

2019-10-261

**Maintient du Vote par correspondance lors des
élections municipales.**

ATTENDU QUE le conseil offre déjà la possibilité aux propriétaires non-résidents de voter par correspondance lors des élections municipales;

ATTENDU QU'il y a un faible pourcentage de propriétaires qui exercent leur droit de vote par correspondance ;

ATTENDU QUE la question se pose à savoir s'il est pertinent de continuer à offrir cette possibilité ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE le conseil municipal maintient son offre de permette le vote par correspondance aux propriétaires non-résidents.

Adoptée

2019-10-262

Déneigement du chemin de l'original

ATTENDU QU'une demande pour le déneigement du chemin de l'Original a été présentée au conseil ;

ATTENDU QUE pour déneiger un chemin au Domaine de Appalaches, ce dernier doit respecter les critères établis par la municipalité et qu'au moment de présenter la demande, le chemin de l'Original ne les respecte pas ;

ATTENDU QUE la réfection du chemin de l'Original a été effectuée selon les critères établis par la municipalité,

IL EST PROPOSÉ par, Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement

QUE le conseil accepte que le chemin de L'Original soit déneigé sur une longueur de .175km pour la saison hivernale de 2019-2020.

QU'à cet effet, un avenant soit ajouté au contrat de déneigement de l'entrepreneur Services Forestiers Stéphane Blais Inc. pour y ajouter le chemin de l'Original.

Adoptée

**2019-10-263 Appui à une demande d'autorisation à la
Commission de Protection du Territoire
Agricole du Québec (CPTAQ) – pour une
utilisation à une fin autre que l'agriculture par
1862-0104 Québec inc.**

ATTENDU QUE la compagnie 1862-0214 Québec inc exploite une gravière et sablière sur sa propriété sur le lot 4 766 898;

ATTENDU QUE la compagnie 1862-0214 Québec inc désire poursuivre l'exploitation de la gravière sablière pour une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE malgré la présence à l'extérieur de la zone agricole de terrain pouvant accueillir une telle exploitation, l'exploitation est existante et en opération avant l'entrée en vigueur de la réglementation et de la création de la zone agricole ;

ATTENDU QUE l'usage actuel d'extraction réalisé est protégé par droit acquis vis-à-vis le règlement de zonage actuellement en vigueur ;

ATTENDU QUE cette exploitation est existante et ne porte pas préjudice au voisinage;

Il est proposé par Monsieur Alfred, jr Beaudin
Appuyé et résolu unanimement,

D'appuyer la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de prolonger l'exploitation du site pour les 10 prochaines années pour la compagnie 1862-0214 Québec présentée par M. Fernand Prévost.

Adoptée

**2019-10-264 Embauche de Kim Leclerc au poste d'Agente de
bureau.**

ATTENDU QUE Madame Françoise Richard a quitté ses fonctions pour sa retraite.

ATTENDU QUE madame Kim Leclerc a été approché par le conseil pour voir son intérêt de faire partie de l'équipe administrative de la municipalité ;

ATTENDU QUE Mme Leclerc démontre de l'intérêt à travailler pour la municipalité ;

Il est proposé par Madame Micheline Robert
Appuyé et résolu unanimement,

QUE la municipalité embauche Madame Kim Leclerc au poste d'Agente de bureau

Adoptée

8 Période de questions

Début : 19h45

Fin : 19h58

9 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h00.

Président et Maire
Yvan Goyette

Secrétaire d'assemblée, Directeur général &
secrétaire-trésorier
Michel Marceau